



## ELECTION GENERALE DES REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL DE FACULTE

SCRUTIN DU 6 AU 8 FEVRIER 2023

### REGLES DE BONNE CONDUITE ELECTORALE

Ces règles ont pour objet d'assurer le meilleur déroulement possible des opérations électorales organisées du 6 février 9h00 au 8 février à 16h00 par la voie électronique.

#### **CONTACTS :**

- un seul correspondant par liste
- une seule adresse mail à contacter : [droit-doyen@unistra.fr](mailto:droit-doyen@unistra.fr)

#### **LIBERTE D'EXPRESSION ET RESPECT MUTUEL :**

- respecter le droit d'expression et les divergences d'opinion

#### **PROPAGANDE ELECTORALE :**

- affichage dans un espace délimité d'une vitrine et d'un panneau mobile situés dans l'AULA ;
- tractage autorisé y compris durant la période du scrutin dans le bâtiment sauf dans les salles de cours, amphithéâtres et dans la salle 303 dédiée à l'expression du droit de vote ;
- tractage autorisé à l'extérieur du bâtiment en respectant les règles de sécurité : ne pas stationner devant les sorties (parvis : tractage en bas des escaliers – place d'Athènes : tractage au-delà des panneaux de signalisation en béton) ;
- reprographie en 1000 exemplaires d'un tract format A4 maxi – recto/verso – noir (maquette à transmettre en format PDF) ;
- interdiction de déposer des flyers et tracts dans les amphithéâtres et salles de cours ;
- annonce dans les amphithéâtres sur autorisation de l'enseignant ;
- tenue d'une réunion (meeting) dans un local mis à disposition par la Faculté sur demande présentée au Doyen sous réserve de la disponibilité des locaux, du respect des règles de sécurité et des horaires d'ouverture et pas au-delà de 20 heures ;
- mise à disposition d'une table au premier étage du 30 janvier au 3 février inclus ;
- publication sur le site de la Faculté, rubrique élection, de la profession de foi (maximum deux A4 - maquette à transmettre en format PDF) ;

La propagande électorale ne doit pas perturber le bon déroulement des enseignements et le fonctionnement des services.

L'ensemble des documents relatifs aux élections est disponible sur le site internet de la faculté rubrique élections.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU